

## Éditorial

Jean Dozois, Michèle Lalonde et Jean Poupart

Volume 17, numéro 2, 1984

La dangerosité, un débat à poursuivre

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/017196ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/017196ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-0041 (imprimé)

1492-1367 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Dozois, J., Lalonde, M. & Poupart, J. (1984). Éditorial. *Criminologie*, 17(2), 3–5.  
<https://doi.org/10.7202/017196ar>

## ÉDITORIAL

Nous avons voulu consacrer ce numéro de Criminologie au thème difficile et controversé de la dangerosité. Ce thème nous apparaît fondamental non seulement parce qu'il s'inscrit au cœur des mentalités et semble faire partie des évidences quotidiennes, mais également parce qu'il a profondément marqué les lois et les textes administratifs de même qu'il a donné lieu à plusieurs constructions théoriques.

On sait l'importance passée et présente de la notion de dangerosité. En effet, pour un courant majeur en criminologie, le positivisme, cette notion a été et continue d'être l'un des principes essentiels auquel doit se référer le système pénal. Ce point de vue s'appuie sur trois ordres de justification qu'il importe de rappeler succinctement.

Le premier se fonde sur la conviction qu'il existe des individus présentant un danger pour la société, notamment ceux qui adoptent des comportements de violence. Il appartient au système pénal d'intervenir auprès de ces individus dans le but de les neutraliser.

Le second ordre de justification repose sur l'idée que la notion de dangerosité permet une gestion différentielle de la délinquance, c'est-à-dire une répartition des délinquants en diverses catégories et l'adoption des mesures appropriées à chacune de ces catégories. Cette gestion de la délinquance, basée sur la dangerosité, posséderait l'avantage de concilier deux impératifs : celui d'abord d'assurer la protection sociale en contrôlant les délinquants qui manifestent encore des signes de dangerosité; celui ensuite de favoriser leur réinsertion sociale en ayant recours, par exemple, à des politiques plus souples à l'égard de ceux qui ne sont pas dangereux.

Enfin, le troisième ordre de justification consiste à considérer la dangerosité comme un concept permettant d'aborder le problème de la délinquance d'un point de vue scientifique et clinique. L'expertise professionnelle peut être utilisée dans le but de prédire la dangerosité et de réduire la part d'arbitraire dans les décisions. Elle peut également servir à contrer la dangerosité des délinquants par des interventions choisies.

Si, pendant longtemps, ces justifications ont fait l'objet d'un consensus en criminologie, elles suscitent depuis quelques années de nombreuses critiques. Ces critiques remettent en question le statut scientifique du concept de dangerosité, la capacité des professionnels de prédire avec justesse la dangerosité, le bien-fondé d'un modèle de pratique axé, à bien des égards, sur le contrôle de la dangerosité et la légitimité d'une intervention pénale fondée sur la notion de dangerosité.

Nous ne nous attarderons pas davantage sur le contenu de ces critiques puisque les articles de ce numéro en traitent longuement. Notons seulement qu'à la suite de certaines de ces critiques, la criminologie ne peut plus éluder aussi facilement que par le passé la question fondamentale des rapports qu'elle entretient avec le système pénal. Ces critiques font, entre autres, ressortir les biais d'une criminologie qui accepte la définition sociale de la dangerosité en termes de violence individuelle et qui refuse d'interroger les divers mécanismes par lesquels la dangerosité est socialement constituée.

Ces critiques rejoignent également certains malaises qu'éprouvent les praticiens : malaise d'abord quant aux problèmes que pose l'évaluation de la dangerosité; malaise ensuite quant à la façon de concilier les demandes du système pénal avec celles de leur clientèle; malaise enfin quant aux conséquences négatives que peut avoir l'usage de la notion de dangerosité. C'est sans doute à ce dernier malaise que l'on peut rattacher le désir de certains intervenants de ne plus employer le terme de dangerosité dans leurs rapports ou encore, de ne l'utiliser qu'avec des guillemets, ce qui, bien sûr, n'empêche pas le recours implicite à cette notion.

Dans ce numéro, l'article de Ch. Debuyst examine les divers pré-supposés d'un modèle qui analyse la délinquance à partir de la notion de personnalité dangereuse. Selon l'auteur un tel modèle est profondément réducteur dans la mesure où il omet de prendre en considération l'ensemble des conditions sociales et psychologiques de l'individu. De plus, ce modèle constitue l'expression d'un point de vue en ce sens qu'il n'envisage la délinquance que sous un certain angle et que cette manière de voir est tributaire de l'interprétation que donne le système de ce qui est ou non acceptable dans la société.

J. Dozois, M. Lalonde et J. Poupart rapportent les résultats d'une recherche qu'ils ont menée auprès des criminologues œuvrant dans le système de justice pour adultes. Après avoir établi la place qu'occupe la notion de dangerosité dans le travail de ces praticiens, les auteurs mettent à jour les mécanismes par lesquels les praticiens reconstruisent la dangerosité de leur clientèle.

V. Quinsey aborde la question très controversée de la prédiction de la dangerosité. L'auteur est d'avis que les institutions continueront à recourir aux pronostics sur la dangerosité et ce, malgré la faible validité qu'ils présentent. Aussi suggère-t-il diverses pistes de recherche qui, selon lui, pourraient permettre d'améliorer les méthodes de prédiction.

G. Houchon traite des principaux aspects du débat que suscite depuis une vingtaine d'années en Europe la notion de dangerosité.

Commentant les travaux les plus récents sur le sujet, il explore la façon dont certaines écoles de pensée tentent de résoudre les difficultés que pose cette notion. Enfin, il suggère une nouvelle approche à la question de l'intervention sociale.

Enfin, Y. Bogopolsky s'interroge sur les raisons profondes de la persistance de la notion de dangerosité, persistance qu'elle explique par les diverses fonctions que remplit cette notion. Elle montre également les répercussions pour le clinicien et son client qu'entraîne le fait d'évoluer dans un contexte de pratiques qui se réfère à la notion de dangerosité.

Ces articles n'ont évidemment pas la prétention d'épuiser le débat autour de la notion de dangerosité. Nous espérons cependant qu'ils seront l'occasion d'une réflexion fructueuse sur les enjeux qu'elle soulève.